

VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Service Urbanisme / MO

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 129 /2023

**OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -
PARCELLE COMMUNALE- BXII sise Plaine de l'abbaye.**

Convention d'occupation précaire d'un terrain communal à l'égard de Madame Anne DANIEL représentante de l'association Li-Anne.

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020,

Vu la délibération du 7 novembre 2019 relative aux modalités de mise à disposition des parcelles sises plaine de l'abbaye,

Vu la demande formulée par **Madame Anne DANIEL** représentante de l'association Li-Anne afin d'exercer l'activité d'entreposage de chevaux,

Considérant que les parcelles communales BXII d'une superficie de 570 m² situées à la Plaine de l'Abbaye est libre de toute occupation et pourrait être mise à disposition de Madame Anne DANIEL

DÉCIDE

D'autoriser Madame Anne DANIEL représentante de l'association Li-Anne, demeurant 40 rue de la République, 30400 Villeneuve lez Avignon, désignée par le terme « L'occupante ».

à occuper la parcelle communale BXII situées à la Plaine de l'Abbaye pour l'activité d'entreposage d'animaux, à compter du 2 décembre 2023 au 2 décembre 2024 pour un montant de 125.40€ par an,

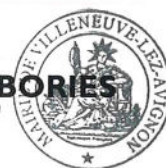
Une convention d'occupation précaire d'un terrain communal réglant les modalités de cette mise à disposition sera signée avec l'intéressé.

Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le 13/12/2023

Madame Le Maire

Pascale BORIES



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231213-129-2023-AU
Date de réception préfecture : 13/12/2023